



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU

VILLE DE CINTRÉ

A/2021/050

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DELEGATION
DE FONCTIONS AU 3^{ème} ADJOINT

Le Maire de la Commune de CINTRE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20,
- Vu l'arrêté du Maire n° A/2020/031, en date du 3 juin 2020, portant délégations de fonctions et de signature dans le domaine de la solidarité et la petite enfance à Valérie ROCHEFORT, 3^{ème} adjointe,
- Vu le courrier de Monsieur le Préfet portant acceptation de la démission de Valérie ROCHEFORT, 3^{ème} adjointe, à la date du 15 octobre 2021,

ARRÊTE

Article n°1 : Les délégations données par arrêté susvisé à Valérie ROCHEFORT sont retirées.

Article n°2 : L'indemnité de fonctions ne sera plus versée à Valérie ROCHEFORT à compter du 15 octobre 2021.

Article n°3 : Ampliation du présent arrêté est transmise :

- A Monsieur le Préfet du Département d'Ille et Vilaine et de la Région Bretagne,
- Au comptable de la collectivité.

-Le Maire,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à CINTRÉ

Le 16 novembre 2021

Le Maire,

Jacques RUELLO

